



Lettre ouverte au recteur et aux DASEN de l'académie d'Orléans-Tours

Le 18 janvier 2024

Mesdames, Messieurs,

Le 21 novembre 2023, des gendarmes de Contres (Loir-et-Cher) se sont présentés à l'entrée du collège Blois-Vienne de Blois. Sous leur pression, la direction de l'établissement leur a remis un élève de 6^{ème}, en vue de son expulsion du territoire français, avec sa famille. Tout cela s'est déroulé devant ses camarades de classe, ses enseignants, et en dépit de la protestation du principal-adjoint du collège. Avec sa famille, le collégien a été conduit à l'aéroport et expulsé immédiatement vers l'Inde.

En 2005, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, faisait procéder pareillement à des arrestations dans et aux abords des écoles pour afficher une hausse régulière du chiffre des expulsions. L'indignation et les mobilisations citoyennes l'avaient fait reculer. La circulaire du 31 octobre 2005, fût-elle abrogée par la circulaire Valls du 28 novembre 2012, enjoignait les préfets de « *ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire, l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois* ».

De plus, les interventions des services de police ou de gendarmerie au sein et aux abords directs des établissements scolaires sont encadrées par une circulaire du 19 octobre 2013, toujours en vigueur. Ces interventions doivent être strictement limitées à des situations d'urgence absolue et ne peuvent concerner des mesures visant des étrangers en situation irrégulière.

Nos organisations syndicales ont saisi le Ministre de l'Éducation Nationale pour que soit mis un terme à de tels agissements dont la communauté scolaire n'a absolument pas besoin.

À notre tour, localement, nous, organisations syndicales académiques, voulons relayer l'indignation et l'inquiétude des personnels de l'Éducation Nationale. Aujourd'hui, les calculs politiques et les propos xénophobes concernant la présence d'étrangers en France inondent le débat public. Depuis le début de l'année 2023, sur injonction du ministre de l'Intérieur, les préfetures multiplient les obligations de quitter le territoire français (OQTF). Nombre d'élèves et leurs familles sont frappées par ces mesures souvent absurdes, et la communauté scolaire a montré, en de nombreuses occasions, qu'elle pouvait se mobiliser pour affirmer d'autres valeurs de solidarité et de dignité, ainsi que le droit imprescriptible à l'éducation pour les enfants.

Celles et ceux qui ont choisi les métiers de l'éducation ne l'ont pas fait pour devenir des auxiliaires de police. En tant qu'enseignants, nous sommes là pour scolariser tous les enfants dans un cadre propice à leurs apprentissages. Il est donc fort probable qu'ils et elles ne laissent pas se dérouler tranquillement ces ignominies, sous les yeux de leurs élèves. C'est bien le sens de nos métiers qui serait ici attaqué.

Il n'est pas possible de nous demander à la fois d'enseigner les Droits de l'Homme, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et en même temps d'y renoncer au prétexte que le Ministre Darmanin a décidé de s'affranchir de ces valeurs.

Veillez croire à notre attachement à l'école publique, ainsi qu'à l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.

FSU

CGT Éduc'action

SGEN-CFDT

SUD Éducation

UNSA éducation